

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS
RESUMES (non audités)**

1^{er} avril 2010 – 30 septembre 2010

Groupe Air France-KLM

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (non audité)

<i>En millions d'euros</i>		2010	2009
	<i>Notes</i>		
Période du 1^{er} avril au 30 septembre			
Chiffre d'affaires	4	12 370	10 775
Autres produits de l'activité		5	3
Produits des activités ordinaires		12 375	10 778
Charges externes	5	(7 431)	(6 770)
Frais de personnel	6	(3 690)	(3 715)
Impôts et taxes		(90)	(124)
Amortissements	7	(812)	(833)
Dépréciations et provisions	7	(44)	(13)
Autres produits et charges	8	136	134
Résultat d'exploitation courant		444	(543)
Cessions de matériels aéronautiques		6	2
Autres produits et charges non courants	9	877	(77)
Résultat des activités opérationnelles		1 327	(618)
Coût de l'endettement financier brut	10	(231)	(186)
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie	10	42	60
Coût de l'endettement financier net		(189)	(126)
Autres produits et charges financiers	10	(72)	(51)
Résultat avant impôts des entreprises intégrées		1 066	(795)
Impôts	11	(10)	241
Résultat net des entreprises intégrées		1 056	(554)
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	12	(32)	(19)
Résultat net des activités poursuivies		1 024	(573)
Résultat net		1 024	(573)
- Part du Groupe		1 026	(573)
- Intérêts minoritaires		(2)	-
Résultat net – Part du Groupe par action (en euros)			
- de base	13	3,48	(1,95)
- dilué	13	2,81	(1,95)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

Groupe Air France-KLM

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	30 septembre 2010	30 septembre 2009
Résultat net	1 024	(573)
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Variation de la juste valeur portée en capitaux propres	174	6
Variation de la juste valeur transférée en résultat	-	-
Couverture des flux de trésorerie		
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures portée en capitaux propres	(117)	726
Variation de la juste valeur transférée en résultat	149	452
Eléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(8)	10
Variation de la réserve de conversion	(4)	(3)
Impôt sur les éléments portés directement en capitaux propres		
Produit (charge) porté(e) en capitaux propres	(16)	(360)
Total des autres éléments du résultat global	178	831
Résultat global	1 202	258
- Part du groupe	1 204	255
- Intérêts minoritaires	(2)	3

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

Groupe Air France-KLM

BILAN CONSOLIDÉ (non audité)

Actif <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	30 septembre 2010	31 mars 2010
Goodwill		401	401
Immobilisations incorporelles		644	612
Immobilisations aéronautiques	14	11 347	11 349
Autres immobilisations corporelles	14	2 174	2 252
Titres mis en équivalence		407	446
Actifs de pension		2 873	2 733
Autres actifs financiers (<i>dont 573 millions d'euros de dépôts liés aux dettes financières au 30 septembre 2010 et 630 millions d'euros au 31 mars 2010</i>)	9	1 733	840
Impôts différés		947	942
Autres débiteurs		136	180
Actif non courant		20 662	19 755
Actifs détenus en vue de la vente		37	93
Autres actifs financiers (<i>dont 561 millions d'euros de dépôts liés aux dettes financières et de placements entre 3 mois et 1 an au 30 septembre 2010 et 482 millions d'euros au 31 mars 2010</i>)		588	517
Stocks et encours		566	537
Créances clients		2 344	2 142
Créances d'impôt société		1	1
Autres débiteurs		840	979
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 588	3 751
Actif courant		7 964	8 020
Total actif		28 626	27 775

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

Groupe Air France-KLM

BILAN CONSOLIDÉ (non audité) (suite)

Passif et capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	30 septembre 2010	31 mars 2010
Capital	<i>15.1</i>	300	2 552
Primes d'émission et de fusion		2 971	719
Actions d'autocontrôle		(98)	(106)
Réserves et résultat	<i>15.2</i>	3 414	2 198
Capitaux propres (part du groupe)		6 587	5 363
Intérêts minoritaires		51	55
Capitaux propres		6 638	5 418
Provisions et avantages du personnel	<i>16</i>	1 516	1 432
Dettes financières	<i>17</i>	9 163	9 222
Impôts différés		436	418
Autres créditeurs		552	818
Passif non courant		11 667	11 890
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente		5	10
Provisions	<i>16</i>	714	696
Dettes financières	<i>17</i>	1 601	1 825
Dettes fournisseurs		2 241	2 032
Titres de transports émis et non utilisés		2 125	2 340
Programmes de fidélisation		821	840
Dettes d'impôt société		9	11
Autres créditeurs		2 651	2 597
Concours bancaires		154	116
Passif courant		10 321	10 467
Total passif		21 988	22 357
Total passif et capitaux propres		28 626	27 775

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (non audité)

En millions d'euros

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto contrôle	Réserves et résultats	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 mars 2009	300 219 278	2 552	765	(124)	2 429	5 622	54	5 676
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	6	6	-	6
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	825	825	3	828
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	(3)	(3)	-	(3)
Résultat de la période	-	-	-	-	(573)	(573)	-	(573)
Résultat global	-	-	-	-	255	255	3	258
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	14	14	-	14
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
OCEANE	-	-	-	-	69	69	-	69
Titres d'autocontrôle	-	-	-	14	-	14	-	14
Au 30 septembre 2009	300 219 278	2 552	765	(110)	2 767	5 974	56	6 030
Au 31 mars 2010	300 219 278	2 552	719	(106)	2 198	5 363	55	5 418
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	171	171	-	171
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	11	11	-	11
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	(4)	(4)	-	(4)
Résultat de la période	-	-	-	-	1 026	1 026	(2)	1 024
Résultat global	-	-	-	-	1 204	1 204	(2)	1 202
Echange Salaire Actions (ESA) et stock options	-	-	-	-	12	12	-	12
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Réduction de capital	-	(2 252)	2 252	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	8	-	8	-	8
Au 30 septembre 2010	300 219 278	300	2 971	(98)	3 414	6 587	51	6 638

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	2010	2009
Période du 1^{er} avril au 30 septembre			
Résultat net – part du groupe		1 026	(573)
Intérêts minoritaires		(2)	-
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation		856	846
Dotations nettes aux provisions financières		(8)	7
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels		(8)	-
Résultat sur cessions de filiales et participations		-	(1)
Gain sur opération WAM (ex Amadeus)	9	(1 030)	-
Résultats non monétaires sur instruments financiers		(14)	(14)
Ecarts de change non réalisés		61	(48)
Résultats des sociétés mises en équivalence		32	19
Impôts différés		(4)	(239)
Autres éléments non monétaires		(67)	(24)
Sous-total		842	(27)
(Augmentation) / diminution des stocks		(23)	(62)
(Augmentation) / diminution des créances clients		(229)	(106)
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		253	63
Variation des autres débiteurs et créditeurs		(135)	(613)
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation		708	(745)
Acquisitions de filiales et participations		(9)	(15)
Investissements corporels et incorporels		(1 128)	(1 095)
Trésorerie nette reçue sur opération WAM (ex Amadeus)	9	193	-
Cessions de filiales et participations		10	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		432	523
Dividendes reçus		6	3
Diminution (augmentation) nette des placements entre 3 mois et 1 an		(76)	241
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		(572)	(343)
Emissions de nouveaux emprunts		297	1 449
Remboursements d'emprunts		(435)	(110)
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement		(258)	(234)
Nouveaux prêts		(43)	(31)
Remboursements des prêts		107	54
Dividendes distribués		(2)	(1)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		(334)	1 127
Effet des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants		(3)	(4)
Variation de la trésorerie nette		(201)	35
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à l'ouverture		3 635	3 466
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à la clôture		3 434	3 501
Impôts sur les bénéfices payés (flux provenant de l'exploitation)		(16)	5
Intérêts payés (flux provenant de l'exploitation)		(194)	(167)
Intérêts perçus (flux provenant de l'exploitation)		20	49

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés semestriels résumés.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS
RESUMES (non audités)**

1^{er} avril 2010 – 30 septembre 2010

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le terme « Air France-KLM » utilisé ci-après fait référence à la société holding régie par le droit français. Le terme « groupe » concerne l'ensemble économique composé d'Air France-KLM et de ses filiales. Le groupe dont le siège social est situé en France, constitue un des plus grands groupes aériens mondiaux.

L'activité principale est le transport aérien de passagers. Les activités du groupe incluent également le transport aérien de fret, la maintenance aéronautique et toute autre activité en relation avec le transport aérien notamment l'avitaillement et le transport aérien à la demande.

La société anonyme Air France-KLM, domiciliée au 2 rue Robert Esnault-Pelterie 75007 Paris – France, est l'entité consolidante du groupe Air France-KLM. Air France-KLM est coté à Paris (Euronext) et Amsterdam (Euronext).

La monnaie fonctionnelle du groupe est l'euro.

2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

Le 29 avril 2010, la société WAM a été introduite en bourse en Espagne.

Cette opération a été séquencée en deux étapes :

1. Une augmentation de capital réservée au marché à laquelle le groupe n'a pas souscrit
2. La vente concomitante d'une fraction de la participation du groupe

A l'issue de l'opération le pourcentage de participation est passé de 22% à 15%. Parallèlement, la gouvernance de WAM a été modifiée. Ces deux éléments ont entraîné pour le groupe la perte d'influence notable ainsi qu'un changement de méthode de valorisation de la participation restante. L'impact dans les comptes du groupe est présenté dans la note 9.

Durant le mois d'avril 2010, l'espace aérien a été fermé ou très fortement perturbé en raison d'une éruption volcanique en Islande.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Principes comptables

Principes de préparation des états financiers consolidés résumés et référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Air France-KLM au 31 mars 2010 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers consolidés et qui étaient d'application obligatoire à cette date.

Les états financiers consolidés résumés au 30 septembre 2010 sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers consolidés résumés et sont présentés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés annuels clos le 31 mars 2010.

Les états financiers consolidés résumés au 30 septembre 2010 sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe aux états financiers consolidés de l'exercice 2009-10, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables pour le groupe à compter du 1er avril 2010.

Les états financiers consolidés résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 17 novembre 2010.

Évolution du référentiel comptable

Les normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés » ont été appliquées à compter du 1^{er} avril 2010.

Groupe Air France-KLM

Cette évolution du référentiel comptable conduit à modifier le paragraphe 3.3.2. « Participations dans les entreprises associées et co-entreprises » des états financiers consolidés au 31 mars 2010 de la façon suivante :

Les participations dans des entités dans lesquelles le groupe a cessé d'exercer une influence notable, ou un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées à leur juste valeur à la date de sortie du périmètre.

L'application de cette nouvelle méthode comptable de la perte d'influence notable intervenue au cours de la période ainsi que l'impact associé sont détaillés dans la note 9.

3.2. Méthodes d'évaluation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés semestriels

Saisonnalité de l'activité

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation courant sont caractérisés par une saisonnalité liée à un haut niveau d'activité sur le premier semestre de l'exercice. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux normes IFRS, le chiffre d'affaires et les charges attachées sont reconnus sur leur période de réalisation.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal.

3.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés semestriels résumés conduit la direction du groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan, sur les notes aux états financiers consolidés semestriels résumés concernant les actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes consolidés semestriels résumés ainsi que sur le montant des produits et des charges. Les principales estimations retenues par le groupe, décrites en note 3 de l'annexe des comptes consolidés du 31 mars 2010, concernent :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux titres de transport émis et non utilisés,
- les immobilisations corporelles et incorporelles,
- les immobilisations financières,
- les impôts différés actifs,
- le programme de fidélisation *Flying Blue*,
- les provisions.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les comptes consolidés semestriels ont été établis en tenant compte du contexte de crise économique et de fortes volatilités des marchés. En ce qui concerne la valorisation des actifs à long terme, i.e. les actifs non courants, il a notamment été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés du groupe sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution des hypothèses ou de conditions différentes.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Information par secteur d'activité

Le groupe est organisé autour des secteurs suivants :

Passage : Les revenus du secteur passage proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du groupe, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Ils incluent également les commissions versées par les partenaires de l'alliance Sky Team, les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages, les revenus de l'assistance aéroportuaire fournie par le groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information.

Fret : Les revenus du secteur fret proviennent des opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du secteur fret correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs.

Maintenance : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

Autres : Les revenus de ce secteur proviennent essentiellement des prestations de commissariat fournies par le groupe aux compagnies aériennes tierces et du transport aérien à la demande réalisé essentiellement par Transavia.

Les résultats alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe et indirecte. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent au résultat d'exploitation courant. Les autres éléments du compte de résultat sont regroupés dans la colonne « non répartis ».

Information par secteur géographique

Les activités du groupe sont réparties en six zones géographiques :

- France métropolitaine
- Europe hors France et Afrique du Nord
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan Indien
- Afrique, Moyen-Orient
- Amériques et Polynésie
- Asie et Nouvelle Calédonie

Seul le chiffre d'affaires par secteur d'activité est affecté par zone géographique des ventes.

4.1. Informations par secteur d'activité

- **Semestre clos le 30 septembre 2010**

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	10 027	1 568	1 553	1 087	-	14 235
Chiffre d'affaires inter secteurs	(534)	(8)	(1 021)	(302)	-	(1 865)
Chiffre d'affaires externe	9 493	1 560	532	785	-	12 370
Résultat d'exploitation courant	311	18	81	34	-	444
Résultat des activités opérationnelles	311	18	81	34	883	1 327
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(32)	(32)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(261)	(261)
Impôts	-	-	-	-	(10)	(10)
Résultat net des activités poursuivies	311	18	81	34	580	1 024

Groupe Air France-KLM

- Semestre clos le 30 septembre 2009

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	8 795	1 122	1 488	1 135	-	12 540
Chiffre d'affaire inter secteurs	(438)	(7)	(1 002)	(318)	-	(1 765)
Chiffre d'affaires externe	8 357	1 115	486	817	-	10 775
Résultat d'exploitation courant	(353)	(344)	68	86	-	(543)
Résultat des activités opérationnelles	(353)	(344)	68	86	(75)	(618)
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(19)	(19)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(177)	(177)
Impôts	-	-	-	-	241	241
Résultat net des activités poursuivies	(353)	(344)	68	86	(30)	(573)

4.2. Informations par secteur géographique

Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

- Semestre clos le 30 septembre 2010

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle-Calédonie	Total
Passage régulier	2 750	2 868	196	664	1 694	889	9 061
Autres recettes passage	173	146	6	33	35	39	432
Total passage	2 923	3 014	202	697	1 729	928	9 493
Transport de fret	152	494	13	123	252	441	1 475
Autres recettes fret	27	16	2	4	19	17	85
Total fret	179	510	15	127	271	458	1 560
Maintenance	304	207	-	-	21	-	532
Autres	214	548	11	12	-	-	785
Total	3 620	4 279	228	836	2 021	1 386	12 370

- Semestre clos le 30 septembre 2009

<i>En millions d'euros</i>	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen-Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle-Calédonie	Total
Passage régulier	2 644	2 560	192	577	1 320	659	7 952
Autres recettes passage	154	144	5	31	27	44	405
Total passage	2 798	2 704	197	608	1 347	703	8 357
Transport de fret	137	337	14	98	181	284	1 051
Autres recettes fret	20	9	2	5	15	13	64
Total fret	157	346	16	103	196	297	1 115
Maintenance	293	172	-	-	21	-	486
Autres	202	590	12	13	-	-	817
Total	3 450	3 812	225	724	1 564	1 000	10 775

Groupe Air France-KLM

Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

- Semestre clos le 30 septembre 2010

	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	973	2 217	575	1 333	2 405	1 558	9 061
Transport de fret	3	23	72	295	535	547	1 475
Total	976	2 240	647	1 628	2 940	2 105	10 536

- Semestre clos le 30 septembre 2009

	France métropolitaine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle- Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	978	2 128	566	1 202	1 901	1 177	7 952
Transport de fret	3	26	77	216	352	377	1 051
Total	981	2 154	643	1 418	2 253	1 554	9 003

5. CHARGES EXTERNES

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Semestres clos le 30 septembre		
Carburant avions	2 944	2 432
Affrètements aéronautiques	245	252
Locations opérationnelles	416	364
Redevances aéronautiques	901	904
Commissariat	285	296
Achats d'assistance en escale	665	658
Achats d'entretien	595	536
Frais commerciaux et de distribution	496	437
Autres frais	884	891
Total	7 431	6 770
<i>Hors carburant avions</i>	<i>4 487</i>	<i>4 338</i>

Les « Autres frais » correspondent essentiellement à des charges de location et d'assurance.

6. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
<i>Semestres clos le 30 septembre</i>		
Salaires et traitements	2 721	2 712
Charges sociales	886	877
Charges de retraite	99	157
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	12	14
Autres	(28)	(45)
Total	3 690	3 715

Le poste « autres » comprend notamment la capitalisation des frais de personnel sur les travaux d'entretien des avions et des moteurs.

Effectifs moyens de la période

<i>Semestres clos le 30 septembre</i>	2010	2009
Personnel navigant technique	8 716	8 924
Personnel navigant commercial	22 648	22 917
Personnel au sol	71 097	74 281
Total	102 461	106 122

7. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
<i>Semestres clos le 30 septembre</i>		
Amortissements		
Immobilisations incorporelles	27	27
Immobilisations aéronautiques	643	662
Autres immobilisations corporelles	142	144
	812	833
Dépréciations et provisions		
Stocks	9	5
Créances	1	4
Provisions	34	4
	44	13
Total	856	846

8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
<i>Semestres clos le 30 septembre</i>		
Exploitation conjointe de lignes et fret	2	37
Couverture sur flux d'exploitation (change)	113	100
Autres	21	(3)
Total	136	134

9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
<i>Semestre clos le 30 septembre</i>		
Opération WAM (ex Amadeus)	1 030	-
Autres	(153)	(77)
Autres produits et charges non courants	877	(77)

- **Semestre clos le 30 septembre 2010**

Le 29 avril 2010, la société WAM a été introduite en bourse en Espagne.

Cette opération s'est déroulée en deux étapes :

1. Une augmentation de capital réservée au marché à laquelle le groupe n'a pas souscrit
2. La vente concomitante d'une fraction de la participation du groupe

A l'issue de l'opération le pourcentage de participation est passé de 22% à 15%. Parallèlement, la gouvernance de WAM a été modifiée. Ces deux éléments ont entraîné pour le groupe la perte d'influence notable ainsi qu'un changement de méthode de valorisation de la participation restante.

En conséquence, conformément aux normes IFRS, à compter du 29 avril 2010, date de l'introduction en bourse, les titres détenus par le groupe sont évalués à leur valeur de marché (cours de bourse).

La plus-value globale comptabilisée en résultat, d'un montant de 1 030 millions d'euros se décompose de la façon suivante :

- plus value comptable sur cession des titres : 280 millions d'euros, dont 193 millions d'euros de trésorerie encaissée
- valorisation au cours de bourse de la participation conservée : 750 millions d'euros.

A l'issue de cette opération, les titres de WAM détenus par le groupe ont été reclassés en « actifs disponibles à la vente » (dans les « autres actifs financiers non courants »). La valeur des titres est réévaluée lors de chaque clôture en fonction du cours de bourse. La contrepartie de cette réévaluation est enregistrée dans les autres éléments du résultat global.

Le poste « autres » comprend notamment la dotation complémentaire de 127 millions d'euros relative aux amendes imposées par la commission européenne aux sociétés Air France, KLM et Martinair pour des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur du fret aérien (cf note 16) ainsi qu'un complément de provision de 15 millions d'euros concernant le plan de départ volontaire d'Air France, suite à une extension de celui-ci.

- **Semestre clos le 30 septembre 2009**

Le poste « autres » comprend les impacts de la mise à la juste valeur de 15 Fokker 100 pour un montant de (15) millions ainsi qu'une provision de 49 millions d'euros correspondant aux indemnités à payer sur deux avions cargo ayant fait l'objet d'un arrêt d'exploitation.

10. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En millions d'euros

<i>Semestres clos le 30 septembre</i>	2010	2009
Produits des valeurs mobilières de placement	6	8
Autres produits financiers	36	52
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	42	60
Intérêts sur emprunts	(148)	(123)
Intérêts sur contrat de location-financement	(48)	(61)
Intérêts intercalaires capitalisés et autres éléments non monétaires	(35)	(2)
Coût de l'endettement financier brut	(231)	(186)
Coût de l'endettement financier net	(189)	(126)
Résultat de change	(54)	56
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	(26)	(99)
Dotation nette aux provisions	8	(7)
Autres produits et charges financiers divers	-	(1)
Autres produits et charges financiers	(72)	(51)

Le taux retenu pour la détermination des intérêts intercalaires ressort à 3,71% pour le semestre clos le 30 septembre 2010 (4,19% pour le semestre clos le 30 septembre 2009).

La variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers constatée au 30 septembre 2009 est principalement due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant.

11. IMPÔTS

11.1. Charge d'impôt

En millions d'euros

<i>Semestres clos le 30 septembre</i>	2010	2009
(Charge) / produit d'impôt courant	(14)	2
Charge de la période	(14)	1
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	-	1
(Charge) / produit d'impôt différé des activités poursuivies	4	239
Variation des différences temporaires	(138)	(171)
Impact de la CVAE	3	-
(Utilisation) / activation des déficits fiscaux	139	410
(Charge) / produit total d'impôt	(10)	241

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

11.2. Impôts différés directement comptabilisés dans les capitaux propres

Les impôts différés directement comptabilisés dans les capitaux propres représentent une charge de 16 millions d'euros au 30 septembre 2010, contre une charge de 396 millions d'euros pour la période précédente.

Pour le semestre clos au 30 septembre 2010, ces impôts différés sont relatifs à la comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie.

Pour le semestre clos au 30 septembre 2009, ces impôts différés étaient relatifs à la comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie à hauteur de 360 millions d'euros et à la comptabilisation de la part optionnelle de l'OCEANE émise en juin 2009 à hauteur de 36 millions d'euros.

12. PART DANS LE RESULTAT DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

- **Semestre clos le 30 septembre 2010**

La « part dans le résultat des entreprises mises en équivalence » comprend pour l'essentiel la quote-part de perte de (35) millions d'euros du groupe Alitalia. Cette dernière reflète l'activité du 1^{er} janvier au 30 juin 2010 compte tenu d'une clôture annuelle au 31 décembre.

- **Semestre clos le 30 septembre 2009**

La « part dans le résultat des entreprises mises en équivalence » comprenait pour l'essentiel la quote-part de perte de 16 millions d'euros du groupe Alitalia. Cette dernière reflétait l'activité du 1^{er} avril au 30 juin 2009 compte tenu de l'entrée dans le périmètre de consolidation au 31 mars 2009 et d'une clôture annuelle au 31 décembre.

13. RESULTAT NET – PART DU GROUPE PAR ACTION

Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
<i>Au 30 septembre</i>		
Résultat net - part du groupe	1 026	(573)
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires	-	-
Résultat net - part du groupe (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	1 026	(573)
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat :		
- intérêts versés sur les obligations convertibles (nets d'impôt)	22	-
Résultat net - part du groupe (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	1 048	(573)

Groupe Air France-KLM

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

<i>Au 30 septembre</i>	2010	2009
Nombre moyen pondéré :		
- d'actions ordinaires émises	300 219 278	300 219 278
- d'actions propres achetées dans le cadre des plans d'options d'achat	(1 438 337)	(1 780 782)
- d'actions propres achetées dans le cadre du plan de rachat d'actions	(1 172 666)	(1 179 249)
- d'autres actions propres achetées	(2 961 608)	(2 968 203)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action	294 646 667	294 291 044
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires :		
- Conversion des obligations convertibles	78 618 766	-
- Exercice des stock-options	-	-
Nombre d'actions ordinaires potentielles	78 618 766	-
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action	373 265 433	294 291 044

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 septembre 2010			Au 31 mars 2010		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Avions en propriété	10 584	4 803	5 781	10 348	4 510	5 838
Avions en location financements	4 730	1 296	3 434	4 653	1 176	3 477
Actifs en cours de construction	964	-	964	913	-	913
Autres	2 020	852	1 168	1 936	815	1 121
Immobilisations aéronautiques	18 298	6 951	11 347	17 850	6 501	11 349
Terrains et constructions	2 619	1 266	1 353	2 576	1 201	1 375
Installations et matériels	1 265	770	495	1 206	730	476
Actifs en cours de construction	50	-	50	122	-	122
Autres	915	639	276	915	636	279
Autres immobilisations corporelles	4 849	2 675	2 174	4 819	2 567	2 252
Total	23 147	9 626	13 521	22 669	9 068	13 601

La valeur nette des immobilisations corporelles financées par location financement est de 3 802 millions d'euros au 30 septembre 2010 (3 820 millions d'euros au 31 mars 2010).

15. CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE

15.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 septembre 2010, le capital social d'Air France-KLM, entièrement libéré, est divisé en 300 219 278 actions d'une valeur nominale de 1 euro. Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

Le capital et les droits de vote se répartissent comme suit :

	Au 30 septembre 2010		Au 31 mars 2010	
	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote
Etat français	16%	16%	16%	16%
Salariés et anciens salariés	11%	11%	12%	12%
Actions détenues par le groupe	2%	-	2%	-
Public	71%	73%	70%	72%
Total	100%	100%	100%	100%

La ligne « Salariés et anciens salariés » regroupe les titres détenus par le personnel et les anciens salariés identifiés dans des fonds ou par un code Sicovam.

15.2 Réserves et résultat

<i>En millions d'euros</i>	30 septembre 2010	31 mars 2010
Réserve légale	70	70
Réserves distribuables	1 032	1 064
Réserves sur instruments dérivés et sur actifs financiers disponibles à la vente	(136)	(318)
Autres réserves	1 422	2 941
Résultat net – part du groupe	1 026	(1 559)
Total	3 414	2 198

16. PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 septembre 2010			Au 31 mars 2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Provisions pour avantages du personnel	955	-	955	919	-	919
Provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle	392	145	537	345	171	516
Provision pour restructuration	1	182	183	1	194	195
Provisions pour litiges avec les tiers	36	376	412	38	321	359
Autres provisions pour risques et charges	132	11	143	129	10	139
Total	1 516	714	2 230	1 432	696	2 128

PROVISION POUR LITIGES AVEC LES TIERS

Une évaluation des risques de litiges avec les tiers a été effectuée avec le concours des avocats du groupe et des provisions ont été enregistrées lorsque les circonstances les rendaient nécessaires.

Groupe Air France-KLM

Les provisions pour litiges comprennent également des provisions pour risques fiscaux. De telles provisions sont constituées lorsque le groupe estime que l'administration fiscale pourrait être amenée à remettre en cause une position fiscale prise par le groupe ou l'une de ses filiales.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe Air France-KLM et ses filiales Air France et KLM (et leurs filiales) sont impliqués dans divers litiges dont certains peuvent avoir un caractère significatif.

LITIGES EN MATIERE DE LEGISLATION ANTI-TRUST

a) Dans le secteur du fret aérien

a.1) Enquête des autorités de la concurrence

Air France, KLM et Martinair, filiale entièrement détenue par KLM depuis le 1^{er} janvier 2009, sont impliquées depuis février 2006 avec vingt-cinq autres compagnies aériennes dans des enquêtes diligentées par les autorités de la concurrence de plusieurs états concernant des allégations d'entente ou de pratiques concertées dans le secteur du fret aérien.

Les procédures ouvertes aux Etats-Unis, en Australie et au Canada ont donné lieu, au cours de l'exercice 2008-09, à des accords transactionnels (Plea Agreements) conclus entre les trois sociétés du groupe et les autorités compétentes et au paiement d'amendes qui ont mis fin à ces procédures.

En Europe, par décision en date du 9 novembre 2010, la Commission européenne a imposé des amendes à 14 opérateurs de fret aérien dont Air France, KLM et Martinair, principalement pour des pratiques d'entente concernant la surcharge fuel.

A ce titre, des amendes pour un montant total de 340 millions ont été imposées aux sociétés du groupe.

Le montant des amendes excède de 127 millions d'euros le montant des provisions déjà constituées. En conséquence, une charge complémentaire a été comptabilisée en « autres charges non courantes » dans les comptes du premier semestre.

En sa qualité de société mère du groupe, la société Air France-KLM a été déclarée conjointement et solidairement responsable des pratiques anticoncurrentielles commises par ses filiales.

Dans l'attente de la notification de la décision, les sociétés du groupe se réservent la possibilité de déposer un recours contre cette décision auprès du Tribunal de l'Union Européenne.

En Corée du Sud, les autorités locales de la concurrence ont annoncé le 27 mai 2010 qu'elles avaient décidé d'imposer des amendes à une vingtaine d'opérateurs du fret aérien pour des pratiques anticoncurrentielles, également liées à la surcharge fuel.

Air France-KLM (pour des pratiques anticoncurrentielles antérieures à septembre 2004), Air France (pour les mêmes pratiques, mais postérieures à cette date) et KLM ont été sanctionnées d'une amende dont le montant total est de 11,2 millions d'euros.

Les sociétés du groupe étudieront la possibilité de déposer un recours devant la juridiction compétente en Corée lorsque la décision leur aura été notifiée. Ces amendes n'auront pas d'impact sur les comptes compte tenu des provisions déjà constituées.

Les procédures en Suisse, au Brésil et en Afrique du Sud, sont également toujours en cours à la date du 30 septembre 2010. Elles ne donnent pas lieu à la constitution de provisions, le groupe n'étant pas en mesure, en l'état de ces procédures, d'apprécier les risques qu'il encourt. Au regard des chiffres d'affaires concernés, ces risques ne sont pas significatifs pris individuellement.

a.2) Actions civiles

A la suite de l'ouverture en février 2006 de l'enquête des autorités de la concurrence européenne, des actions collectives (« class actions ») ont été engagées par des transitaires et des expéditeurs de fret aérien aux Etats-Unis et au Canada à l'encontre d'Air France, de KLM et de Martinair ainsi que des autres opérateurs de fret.

Aux Etats-Unis, le groupe a conclu au mois de juillet 2010, une transaction (Settlement Agreement) avec les représentants de l'action collective. Aux termes de cette transaction et moyennant le paiement par le groupe d'une somme de 87 millions de dollars, il est mis fin à toute demande, action et procédure passée, actuelle et future de la part des plaignants tendant à l'obtention de réparations financières à raison des pratiques illicites qui étaient alléguées dans le transport de fret aérien « to, from and within the USA ». Cette transaction a été homologuée par le Tribunal le 8 septembre 2010.

Aucun impact sur les comptes n'est attendu, une provision couvrant la totalité du risque avait été constituée.

Au Canada, la procédure de class action était toujours en cours au 30 septembre 2010.

Groupe Air France-KLM

Au Pays-Bas, une instance civile a été engagée le 30 septembre 2010 devant le Tribunal d'Amsterdam contre KLM, Martinair par une société dénommée Equilib qui déclare avoir acquis auprès de soixante-dix expéditeurs de fret leurs demandes de réparation d'agir en justice pour des préjudices prétendument subis du fait des pratiques anticoncurrentielles sur le marché européen pendant la période 2000 à 2006.

L'action civile de la société Equilib tend à obtenir un jugement déclaratoire et une condamnation conjointe et solidaire des sociétés du groupe, mais aussi des autres opérateurs de fret impliqués dans ces pratiques, et le paiement de dommages et intérêts évalués à ce stade, et sans aucune justification, à 400 millions d'euros.

Air France a été également citée devant le même tribunal mais à la date du 17 novembre 2010 aucune assignation ne lui a été notifiée.

Les sociétés du groupe entendent s'opposer vigoureusement à cette action qui soulève de nombreuses questions tant procédurales que de fond. Cette procédure n'a pas donné lieu à la constitution de provisions, le groupe n'étant pas en mesure, à ce stade, d'apprécier les risques financiers qu'il encourt.

b) Dans le secteur du Passage

b.1) Enquête de la Commission européenne dans le secteur du transport aérien (passage) entre l'Europe et le Japon

Air France et KLM, comme d'autres transporteurs aériens, ont fait l'objet, le 11 mars 2008, d'opérations de visite et de saisie dans le cadre d'une enquête de la Commission Européenne concernant d'éventuels accords ou pratiques concertées dans le secteur des services de transport aérien (passage) entre les Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen et le Japon.

Le 13 février 2009, Air France et KLM ont répondu à un questionnaire de la Commission rappelant le contexte des relations aériennes entre la France et les Pays-Bas d'une part et le Japon d'autre part. Ces relations sont régies par des accords bilatéraux qui prévoient que les tarifs doivent être approuvés par les autorités de l'Aviation Civile des Etats concernés après entente entre les transporteurs aériens désignés dans le cadre de ces accords.

Un second questionnaire a été adressé au groupe par la Commission Européenne le 1er octobre 2009.

Le groupe n'est pas, à ce jour, en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données à ces investigations par la Commission européenne.

b.2) Actions civiles

Courant 2009, les sociétés Air France et KLM ont été citées à comparaître dans une action collective (« class action ») mettant en cause l'ensemble des compagnies aériennes assurant des liaisons transpacifiques entre les Etats-Unis d'une part et l'Asie / Océanie d'autre part, pour des allégations d'entente tarifaire sur ces liaisons.

Air France qui n'exploite qu'une seule liaison transpacifique entre les USA et Tahiti et KLM qui n'est pas présente sur ces liaisons, contestent fermement les allégations des demandeurs. Les deux compagnies ont donc déposé des conclusions tendant au débouté des demandeurs (« motion to dismiss »).

Passifs éventuels

Le groupe est impliqué dans diverses procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages pour lesquelles des provisions n'ont pas nécessairement été constituées dans ses états financiers.

a) Pretory

Société Air France, en tant que personne morale, a été mise en examen le 20 juillet 2006 des chefs de travail dissimulé et de complicité d'abus de biens sociaux dans le cadre d'une information judiciaire ouverte contre les dirigeants de Pretory, société avec laquelle Air France avait conclu, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, un contrat pour la mise à disposition d'agents de sécurité à bord de certains vols.

La compagnie a immédiatement saisi la Cour d'Appel de Paris d'un recours tendant à voir annuler la mise en examen qui lui a été notifiée. Bien que cette demande ait été rejetée, la société Air France entend contester sa mise en cause dans cette affaire.

b) Actionnaires minoritaires de KLM

En janvier 2008, l'association néerlandaise Vereniging van Effectenbezitters (VEB) avait assigné Air France-KLM devant le Tribunal d'Amsterdam aux fins d'obtenir en faveur des actionnaires minoritaires de KLM

Groupe Air France-KLM

condamnation de ces sociétés au paiement d'un dividende supérieur au dividende de 0,58 euro par action qui avait été versés à ces actionnaires au cours de l'exercice 2007-2008.

Par décision en date du 1^{er} septembre 2010, le tribunal a débouté l'association en considérant que la résolution d'assemblée relative au montant du dividende satisfaisait au test de « reasonableness and fairness ».

c) Vol AF447 Rio-Paris

A la suite de l'accident du vol AF447 Rio-Paris, disparu dans l'Atlantique sud, diverses instances judiciaires ont été engagées aux Etats-Unis et au Brésil par les ayants droits des victimes.

L'ensemble de ces procédures tend à obtenir le versement de dommages et intérêts en réparation des préjudices subis par les ayants droits des passagers décédés dans l'accident.

Aux Etats-Unis, l'ensemble des procédures engagées tant contre Air France que contre le constructeur de l'avion et les équipementiers, ont été consolidées devant la District Court for the Northern District of California.

Ce Tribunal, par jugement en date du 4 octobre 2010 a débouté les ayants droits des victimes de leurs demandes sur le fondement du « forum non conveniens » et les a renvoyés à mieux se pourvoir en France. Les conséquences civiles de l'accident sont couvertes par la police d'assurance responsabilité civile d'Air France.

A la connaissance d'Air France-KLM, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat et le patrimoine du groupe.

Hormis les points indiqués aux paragraphes ci-avant, la société n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois.

17. DETTES FINANCIERES

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 septembre 2010			Au 31 mars 2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	562	-	562	528	-	528
OCEANE	974	1	975	964	-	964
Emprunts obligataires	1 450	-	1 450	1 450	-	1 450
Emprunts location financement	3 338	578	3 916	3 421	579	4 000
Autres emprunts à long terme	2 839	879	3 718	2 859	1 131	3 990
Intérêts courus non échus	-	143	143	-	115	115
Total	9 163	1 601	10 764	9 222	1 825	11 047

Le 26 juin 2009, Air France-KLM a émis 56 016 949 obligations convertibles et / ou échangeables en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance au 1^{er} avril 2015 pour un montant total de 661 millions d'euros. Ces obligations ont une valeur unitaire de 11,80 euros. Le coupon annuel s'élève à 4,97%.

A la date d'émission de cet emprunt obligataire, Air France-KLM a inscrit en dette un montant de 556 millions d'euros correspondant à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de nominal au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion.

La valeur de l'option, valorisée par déduction entre la valeur totale de l'émission (i.e. 661 millions d'euros) et la valeur inscrite en dette, a quant à elle été comptabilisée en capitaux propres.

18. ENGAGEMENTS DE LOCATIONS

18.1 Locations financement

Le total des paiements minimaux futurs au titre des locations financements se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 septembre 2010	Au 31 mars 2010
Avions	4 183	4 295
Constructions	250	269
Autres	236	228
Total	4 669	4 792

18.2 Locations opérationnelles

Le montant non actualisé des engagements de locations opérationnelles de biens aéronautiques s'élève à 3 971 millions d'euros au 30 septembre 2010 (4 612 millions d'euros au 31 mars 2010).

19. COMMANDES DE MATERIELS AERONAUTIQUES

Les échéances des engagements de commandes fermes de matériels aéronautiques s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 septembre 2010	Au 31 mars 2010
IATA N (6 mois)	542	N/A
IATA N + 1	1 079	1 065
IATA N + 2	743	1 279
IATA N + 3	468	640
IATA N + 4	159	401
IATA N + 5	28	101
Au-delà de 5 ans	-	-
Total	3 019	3 486

Les engagements portent sur des montants en dollar US, convertis au cours de clôture de chaque période considérée. Ces montants font par ailleurs l'objet de couvertures.

Le nombre d'appareils en commande ferme au 30 septembre 2010 diminue de 13 unités par rapport au 31 mars 2010 et s'élève à 63 appareils. Le nombre d'options diminue également sur la période de 5 unités et s'élève 53 appareils. Les évolutions du carnet de commande s'analysent de la façon suivante :

- la livraison de 14 appareils au cours de la période ;
- la conversion d'1 commande en option en commande ferme ;
- et l'annulation de 4 commandes en option.

Flotte long-courrier

Passage

Le groupe a reçu 2 Airbus A380. Le groupe a également converti une commande en option en commande ferme pour 1 Airbus A330.

Fret

Le groupe n'a reçu aucune livraison.

Groupe Air France-KLM

Flotte moyen-courrier

Le groupe a réceptionné 4 Boeing B737 et a annulé 4 commandes en option de ce même type d'appareil. Il a également réceptionné 1 Airbus A320.

Flotte régionale

Le groupe a reçu 3 Embraer 170 et 4 Embraer 190.

Les engagements du groupe portent sur les types d'appareils suivants :

Type avion	Année IATA de livraison		N (6mois)	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà de N+5	Total
Flotte long courrier – passage										
A380	au 30 septembre 2010	Commandes fermes	-	2	2	3	1	-	-	8
		Options	-	-	-	-	1	1	-	2
A380	au 31 mars 2010	Commandes fermes	N/A	2	2	2	3	1	-	10
		Options	N/A	-	-	-	1	1	-	2
A330	au 30 septembre 2010	Commandes fermes	1	-	1	-	-	-	-	2
		Options	-	-	1	-	-	-	-	1
A330	au 31 mars 2010	Commandes fermes	N/A	1	-	-	-	-	-	1
		Options	N/A	-	1	1	-	-	-	2
B777	au 30 septembre 2010	Commandes fermes	3	3	5	2	1	1	-	15
		Options	-	-	3	4	4	1	-	12
B777	au 31 mars 2010	Commandes fermes	N/A	3	3	7	2	-	-	15
		Options	N/A	-	1	4	4	3	-	12
Flotte long courrier – fret										
B777 F	au 30 septembre 2010	Commandes fermes	-	1	-	-	-	-	-	1
		Options	-	-	1	2	-	-	-	3
B777 F	au 31 mars 2010	Commandes fermes	N/A	-	1	-	-	-	-	1
		Options	N/A	-	-	1	2	-	-	3
Flotte moyen courrier										
A320	au 30 septembre 2010	Commandes fermes	2	6	5	-	-	-	-	13
		Options	-	-	-	4	6	-	-	10
A320	au 31 mars 2010	Commandes fermes	N/A	1	12	1	-	-	-	14
		Options	N/A	-	-	2	5	3	-	10
A321	au 30 septembre 2010	Commandes fermes	-	1	-	-	-	-	-	1
		Options	-	-	-	-	-	-	-	-
A321	au 31 mars 2010	Commandes fermes	N/A	-	1	-	-	-	-	1
		Options	N/A	-	-	-	-	-	-	-
B737	au 30 septembre 2010	Commandes fermes	2	5	2	-	-	-	-	9
		Options	-	-	-	5	2	-	-	7
B737	au 31 mars 2010	Commandes fermes	N/A	6	5	2	-	-	-	13
		Options	N/A	-	1	3	5	2	-	11
Flotte régionale										
Embl70	au 30 septembre 2010	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
		Options	1	2	3	4	-	-	-	10
Embl70	au 31 mars 2010	Commandes fermes	N/A	3	-	-	-	-	-	3
		Options	N/A	-	3	3	4	-	-	10
Emb 190	au 30 septembre 2010	Commandes fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
		Options	4	-	-	2	-	-	-	6
Emb 190	au 31 mars 2010	Commandes fermes	N/A	4	-	-	-	-	-	4
		Options	N/A	-	2	2	2	-	-	6
CRJ 1000	au 30 septembre 2010	Commandes fermes	8	5	1	-	-	-	-	14
		Options	-	-	-	1	1	-	-	2
CRJ 1000	au 31 mars 2010	Commandes fermes	N/A	6	4	4	-	-	-	14
		Options	N/A	-	-	-	1	1	-	2

20. PARTIES LIEES

- **Semestre clos le 30 septembre 2010**

Les relations du groupe avec ses parties liées n'ont pas évolué de façon significative tant en termes de montant qu'en termes de périmètre.

- **Semestre clos le 30 septembre 2009**

Les relations du groupe avec ses parties liées n'ont pas évolué de façon significative tant en termes de montant qu'en termes de périmètre à l'exception de celles avec le groupe Alitalia, partie liée depuis le 25 mars 2009. Ainsi, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 53 millions d'euros et supporté des charges de 4 millions d'euros vis-à-vis du groupe Alitalia.

21. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans les enquêtes diligentées par les autorités de la concurrence de plusieurs états, la commission européenne a fait connaître en date du 9 novembre 2010, les montants des amendes qu'elle entend imposer à des compagnies aériennes dont Air France, KLM et Martinair pour des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur du fret aérien antérieures au mois de février 2006.

Le montant global des amendes imposées aux sociétés du groupe Air France-KLM est de 340 millions d'euros. Il excède le montant des provisions déjà constituées au cours des exercices précédents de 127 millions d'euros. La décision de la commission étant intervenue avant la soumission des comptes semestriels clos au 30 septembre 2010 au conseil d'administration du 17 novembre 2010, une dotation complémentaire de 127 millions d'euros a été comptabilisée au 30 septembre 2010 (cf notes 9 et 16).